

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 08/09/2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire - Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3776-2011 - HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité pour l'année tarifaire 2012-2013 -- RÉPLIQUE DU ROEE AUX
COMMENTAIRES D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES DEMANDES D'INTERVENTION**

ND : 1001-064

Chère consœur,

La présente constitue la réplique du ROEE aux commentaires du 6 septembre 2011 d'Hydro-Québec sur les demandes d'intervention dans le dossier mentionné en rubrique.

La participation du ROEE aux audiences de la Régie dans le dossier R-3752-2011, phase 2 a retardé le dépôt de sa réplique. Nous demandons respectueusement à la Régie de nous excuser de ce contretemps et de recevoir le dépôt de la réplique du ROEE malgré ce retard.

Le ROEE est satisfait qu'Hydro-Québec n'ait formulé aucun commentaire ni objection directe à l'égard de la demande d'intervention du Regroupement. C'est pourquoi nous demandons à la Régie de la recevoir dans sa décision procédurale à intervenir.

Toutefois, le ROEE désire ajouter quelques précisions quant aux commentaires généraux d'Hydro-Québec, ainsi qu'à ceux plus précis visant certains sujets abordés dans sa demande tels que les réseaux autonomes, la bi-énergie et le PGEÉ.

Le ROEE est d'avis que les commentaires d'Hydro-Québec invitent la Régie à une lecture trop étroite des enjeux et sujets du présent dossier. De plus Hydro-

Québec ferait remettre à plus tard ou référerait à des processus administratifs et non-publics des questions devant être traitées en audience publique sur les tarifs d'Hydro-Québec. L'approche proposée par Hydro-Québec, nous le soumettons, n'est pas conforme aux exigences de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, art. 5, 25, 31. Les sujets dont traitent la demande d'intervention du ROEE se situent parfaitement à l'intérieure du cadre établi par la Régie pour la présente cause : D-2011-119, par. 5, 12-14.

Par ailleurs, le ROEE rappelle la décision D-2011-011 (aux paragraphes 16-25) portant notamment sur le répartition des sujets entre les causes de plans d'approvisionnement et les causes tarifaires et soumet respectueusement que les sujets contestés maintenant par Hydro-Québec se situent bien à l'intérieur du cadre des dossiers tarifaires.

Réseaux autonomes

Le ROEE reconnaît d'emblée que l'apport en puissance et en énergie des énergies renouvelables autres que celles provenant de l'hydroélectricité fait partie des sujets de la cause d'approvisionnement d'Hydro-Québec.

« Outre le maintien des interventions commerciales, plusieurs solutions sont envisageables, selon les réseaux, pour réduire la part de l'énergie thermique :

- le raccordement au réseau intégré ;*
- le jumelage éolien-diesel (JED) ;*
- l'hydroélectricité incluant le jumelage hydraulique-diesel et les hydroliennes ;*
- la valorisation de la chaleur excédentaire ;*
- la production d'électricité à partir de la biomasse forestière.*

Tous les projets visant le remplacement des équipements de production thermique du Distributeur, incluant le raccordement au réseau intégré, devront être économiquement rentables, acceptables du point de vue environnemental et accueillis favorablement par les communautés concernées.»

Il est d'avis du ROEE que le développement des nouvelles filières nécessite des investissements qui auront un impact sur la tarification d'Hydro-Québec. Les questionnements sur les solutions mentionnées ne mettent pas en doute la stratégie d'approvisionnement, mais visent plutôt à clarifier les impacts de celles-ci sur le revenu requis, les tarifs et la structure des tarifs. Ces éléments font partie du dossier

tarifaire et leur approfondissement permettrait de donner des informations essentielles à la prise de décision de la Régie.

D'ailleurs, dans la pièce HQD-8, doc-5, p.11, le Distributeur prévoit une hausse de 3,5 M\$ d'investissement en équipement de production en lien avec les réseaux non reliés :

«En 2012, les besoins en équipements de production des réseaux non reliés sont estimés à 12,5 M\$, soit en hausse de 3,5 M\$ par rapport au budget autorisé en 2011. Cette hausse s'explique par le début en 2012 de la construction de la centrale thermique de réserve de Schefferville.»

Bien que la hausse soit principalement attribuable à la construction de la centrale thermique de la réserve de Schefferville, le ROÉÉ se questionne également sur la proportion des investissements prévus pour les autres filières.

D'autre part, le Distributeur présente également un tableau synthèse des investissements prévus à long terme.

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS À LONG TERME (M\$)

CATÉGORIES	Année de base 2011	Année témoin 2012	2013	2014	2015	2016
Maintien des actifs	336,8	396,1	553,8	536,6	468,7	372,9
Amélioration de la qualité	49,5	52,1	32,8	29,9	31,9	28,4
Croissance de la demande	412,8	439,5	489,7	513,3	463,0	422,0
Respect des exigences	69,0	68,9	69,4	69,6	68,9	69,4
TOTAL	868,1	956,6	1 145,6	1 149,4	1 032,5	892,7

Conséquemment, le ROÉÉ souhaite aborder ce sujet afin de donner à la Régie la possibilité de statuer sur les besoins d'investissement à long terme des solutions mentionnées précédemment.

Les discussions sur les énergies renouvelables sont en effet nécessaires dans le cadre de l'approvisionnement, mais également dans le cadre de la cause

tarifaire, sous un angle différent, le tout en conformité avec la demande d'intervention du ROÉE du 29 août 2011 (C-ROÉE-0002, par. 25-28),

Bi-énergie

Hydro-Québec a convoqué les intervenants à une réunion de travail de nature différente des séances de travail habituelles. À cet égard, certains intervenants n'ont pas jugé dans leur intérêt d'y participer. Pour le ROÉE, ce sont des contraintes de temps qui l'ont empêché de se présenter à cette rencontre. À la connaissance du ROÉE, aucune demande d'engagement n'a été effectuée. Le ROÉE en déduit que ce résultat est possiblement attribuable au caractère non-rémunéré de la séance.

Cependant, le ROÉE a pris connaissance des documents présentés lors de cette rencontre. Le Regroupement estime qu'il est pertinent, juste et raisonnable de permettre dans le cadre du dossier tarifaire le traitement de questions se rapportant à ces documents. Il s'agit d'éléments ayant un impact direct sur les tarifs pour l'année 2012-2013.

Potentiel technico économique (PTÉ)

Le 6 septembre 2011 se tenait également une séance de travail sur le PTÉ du réseau intégré, regroupant le personnel technique de la Régie et d'Hydro-Québec. Dans ses commentaires, Hydro-Québec mentionne qu'il considère prématuré d'aborder le sujet compte tenu que la mise à jour du PTÉ en réseau intégré fait présentement l'objet d'un processus administratif.

Toutefois, le 7 septembre 2011, la Régie a déposé les demandes d'engagements ainsi que les présentations d'Hydro-Québec sur le PTÉ général et pour les secteurs industriel, résidentiel, commercial et institutionnel, et agricole. Le ROÉE procèdera à l'examen des pièces en question et souhaite effectuer les demandes de renseignements nécessaires et en traiter dans sa preuve, le cas échéant. Le ROÉE estime donc que les interventions ne sont pas prématurées à ce chapitre et qu'ils pourraient contribuer à l'établissement des cibles d'efficacité énergétique et des budgets associés au PGEÉ.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer cher consœur, nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Eve-Lyne Couturier, IRIS